

Délibération 2023-045

Finances – Taux de la taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn, sous la présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 04 avril 2023.

Participants

Présents

Bessières	M. BERINGUIER Bernard, M. DARENGOSSE Ludovic, M. HAMDANI Aäli, Mme LAVAL Carole, M. MAUREL Cédric
Bondigoux	M. ROUX Didier
Buzet sur Tarn	M. BONNASSIES Patrick, Mme CHARLES Ghislaine, Mme GUERRERO Katia, M. JOVIADO Gilles
La Magdelaine sur Tarn	Mme GAYRAUD Isabelle
Layrac sur Tarn	M. ASTRUC Thierry
Le Born	M. SABATIER Robert
Mirepoix sur Tarn	Mme BLANCHARD ESSNER Sonia, M. RICHARD Jean-Louis
Villematier	M. JILIBERT Jean-Michel
Villemur sur Tarn	M. CHEVALLIER Georges, Mme DELTORT Florence, M. DUMOULIN Jean-Marc, Mme DUQUENOY Aurore, M. MICHELOT Jean-Michel, Mme PREGNO Agnès, M. REGIS Daniel.

Conseillers ayant donné pouvoir

Mme RIVIERE Christel a donné pouvoir à M. MAUREL Cédric,
Mme SAUNIER Karine a donné pouvoir à M. JILIBERT Jean-Michel,
Mme FOLLEROT Danielle a donné pouvoir à Mme DELTORT Florence,
M. SANTOUL Michel a donné pouvoir à M. BERINGUIER Bernard.

Conseillers excusés

Mme MONCERET Mylène, M. ANTONY Maxime.

Conseillers absents

M. DEMETZ Gilbert, M. BRAGAGNOLO Patrice.

Secrétaire de séance

M. DARENGOSSE Ludovic.

Membres en exercice - 31 | Membres présents -23 | Pouvoirs - 04 | Membres absents – 04

Délibération 2023-045

Exposé

Monsieur le Président rappelle que le taux actuel sur le territoire de la Communauté de Communes (hors Buzet sur Tarn) est de 14,40% et s'applique sur les bases de foncier bâti.

Pour 2023, les bases sont annoncées en hausse :

- Bases 2022 : 14 326 236
- Bases 2023 : 15 359 258

Il est proposé de maintenir le taux à 14,40% en 2023. Les ajustements éventuels de taux liés aux autres dépenses de cette compétence (évolution des autres marchés, dépenses liées à la redevance incitative) seront calculés pour un ajustement en 2024.

Concernant la commune de Buzet sur Tarn, sur proposition du SMICTOM, les taux seraient les suivants :

- Service 1 : 1 collecte sélective par semaine et 2 collectes ordures ménagères en porte à porte intégral Rural et Urbain : 11,33%
- Service 2 : 1 collecte d'ordures ménagères par semaine et 1 collecte sélective en porte à porte intégral milieu urbain ou rural ou 1 collecte sélective 1 semaine sur 2 avec fourniture de bacs roulants : 11,07%.

Après avis de la Commission Finances en date du 30 mars 2023 ;

Décision

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Fixe** la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 2023 pour les communes de Bessières, Bondigoux, Layrac sur Tarn, La Magdelaine sur Tarn, Le Born, Mirepoix sur Tarn, Villematier et Villemur sur Tarn à 14,40 % ;
- **Fixe** la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 2023 pour la commune de Buzet sur Tarn :
 - À 11.33% pour le Service 1, décrit supra.
 - À 11.07 % pour le Service 2, décrit supra ;
- **Mandate** M. le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision ;
- **Précise** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État.

Résultats du vote

Votants – 27 | Pour – 27 | Contre – 00 | Abstention – 00

Ainsi fait et délibéré à Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn, les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de Séance,
M. DARENGOSSE Ludovic.

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées,
Le 21 AVR. 2023

Pour extrait conforme,
Le Président,
M. Jean-Marc DUMOULIN

